

Image not found or type unknown



garde definitif pas encore juger

Par **mikoo**, le **14/02/2010** à **15:12**

bonjour j'ai une fille de 19 mois ,jai obtenue la garde provisoire en ete 2009...en attendant le procès jai assumer a 100% le bien etre de notre enfant sen l'aide de la maman.....je lui et laisser notre enfant croyant une réconciliation possible qu'elle me recontait ariver au proces je n'est pas pas presenter tout les preuve necessaire alors que j'aurais pus avoir largement la garde definif...la question suivante "est il possible de la contrer encore ,car aucune nouvel des juge par rapport a la garde definif ?".

je me sent abuser et manipuler

merci de me repondre et me donner vos conseille